BAYONVILLERS ACTUALITÉS

Octobre 2019

Découvrez les actualités de votre commune





Dans ce numéro

- Edito
- Bâtiments communaux
- Le repas de printemps du CCAS
- Bonne retraite Alain
- Les pages dédiées aux associations
- Environnement
- Entretien de la commune
- Infos pratiques
- Rappel des démarches administratives
- Etat civil

Éditorial

Nos écoliers ont repris le chemin de l'école, certes différent cette année car les enfants de Bayonvillers sont dorénavant scolarisés dans la nouvelle école d'Habonnières. Le bilan est plutôt concluant étant donné la satisfaction des élèves pour ce nouvel environnement et la joie de retrouver les ami(e)s dans la cours de récré.

Nouvelle rentrée pour moi également, je voulais vous informer que je ne réside plus la commune depuis juillet dernier. En effet un nouveau projet familial et mon rêve de vivre en Baie de Somme si cher à mon cœur s'est présenté plus tôt que prévu ainsi qu'une opportunité d'évolution professionnelle. Je tenais à vous rassurer et vous indiquer que je gère toujours la commune avec l'aide précieuse de mes adjoints (Dominique et Elisabeth) mais aussi des conseillers et du personnel communal (Elise et Jonathan). J'assure toujours mes permanences chaque vendredi et suis joignable, ceci jusque mars 2020 date des prochaines élections municipales. Vous m'avez fait confiance en m'élisant et je tiendrais donc mon engagement pour la commune en terminant la mission que vous m'avez confié.

Je vous laisse découvrir le « Bayonvillers Actualités » avec une information sur les bâtiments communaux, un article sur le départ en retraite d'Alain MOREL et toujours plusieurs pages consacrées à l'environnement.

Quelques infos pratiques et rappels sont à lire pour vos démarches administratives qui évoluent encore, et en fin de journal diverses communications sur les services à votre disposition sur le territoire.

Des articles que je vous laisse découvrir.

Bonne lecture à tous.

France CHLON-DAVID.

BATIMENTS COMMUNAUX

Depuis la rentrée scolaire nos écoliers sont scolarisés au RPC d'Harbonnières et de ce fait la commune dispose des deux écoles (primaire et maternelle). De plus l'association les pêcheurs de lune ayant cessée son activité (voir article page suivante), la maison située derrière la mairie est également libre d'occupation.

Vous avez un besoin de local pour une activité associative, artisanale ou professionnelle alors faîtes-vous connaître en mairie aux heures de permanences ou par courrier pour nous exposer votre projet et peut-être nous pourrons vous proposer un lieu.

Le conseil municipal s'est réuni le 13 septembre dernier pour valider la vente par tirage au sort des deux terrains communaux (rue de Marcelcave et rue de Guillaucourt) avec Maître Ocquident Huissier de justice qui sera chargé de rédiger le règlement et le tirage au sort.

Un courrier et un affichage en mairie vous expliqueront toutes les modalités de participation si vous êtes intéressés par l'achat.



Alain MOREL, notre employé communal a invité les personnes qu'il souhaitait avoir autour de lui pour la réception organisée en son honneur pour son départ en retraite.

Vous trouverez ci-après le discours qui retrace sa carrière professionnel.

Bonne retraite Alain.









Alain.

Nous voici réunis pour officialiser ton départ en retraite avec ta famille, tes amis, tous ceux avec qui tu as fait un bout de chemin professionnel, tous ceux que tu as souhaité avoir à tes côtés pour marquer une étape unique dans ta vie, la fin de quelque chose et le début d'autre chose.

L'usage veut que l'on fasse une rétrospective de l'activité professionnelle de celui qui quitte son poste.

Alain : tu es né à Bayonvillers le 8 octobre 1958 et dois être cousin avec la moitié du village. Tu as fait toute ta scolarité à l'école publique du village, ton service militaire en 1978, puis tu as été ouvrier agricole.

Et ensuite ce furent 33 ans de bons et loyaux services et au bénéfice de notre communauté car le 20 février 1985 tu es reçu à l'examen d'aptitude de garde champêtre, tu as alors 27 ans quand tu entres en mairie le 1^{er} avril 1985, recruté par Jean TERRIER le maire.

Alain tu t'es formé sur le tas et as appris à être au service de la commune. L'image du village passait avant tout je l'ai souvent constaté.

Ton dernier jour de travail aura été le 15 mars et mise en retraite effective au 1er avril : difficile de s'y faire ? Tu as été un collaborateur important. Une aide appréciable et appréciée.

Tes fonctions ont été multiples : Garde champêtre à tes débuts puis Menuisier, peintre, maçon, jardinier, soudeur, bucheron, électricien, maître d'œuvre, gestionnaire du cimetière et j'en passe. Bref tu as été un véritable «homme-orchestre ».

Voilà en quelques mots tes fonctions au sein de la mairie.

Et j'ai été le témoin quotidien de ton travail et de ton attachement à remplir tes missions de la meilleure façon qui soit.

J'ai apprécié ta disponibilité et ton sens du service public.

J'ai profité de tes remarques fondées et justifiées ce qui prouve combien tu connaissais notre commune et ses habitants.

J'ai profité de ta mémoire des archives et des gens.

Cela m'a été très utile dans mes fonctions de maire. Une mémoire du village qui me manquera.

Je veux, aujourd'hui, te remercier pour ta collaboration.

Je veux te transmettre ce que m'ont dit des membres du conseil municipal ou des habitants : ils ont été heureux de travailler avec toi.

Mais je veux également te souhaiter une bonne retraite après toutes ces années d'activité.

Je sais que ce temps libre qui s'offre à toi, tu sauras l'occuper à bon escient et très certainement très sportivement. Se laisser vivre au jour le jour, c'est un bon programme mais te connaissant tu ne le feras pas. Profite pleinement, égoïstement même de cette nouvelle vie qui s'annonce.

Je finirai en te demandant de ne pas nous oublier trop vite. Tu seras toujours le bienvenu en mairie.

Une dernière fois je te dis tout simplement merci de ma part, de la part de ceux qui t'ont apprécié, pour tout ce que tu as été dans ton travail et de ce que tu as fait dans l'intérêt de notre village.

Et voici de la part de la mairie un bon d'achat chez Leroy merlin d'une valeur de 1 500 €.

Maintenant je te laisse la parole et ensuite en ton honneur, nous allons nous retrouver autour d'un verre de l'amitié.

Repas de printemps offert par le CCAS

Organisé le 18 mars dernier, les habitants de Bayonvillers (à partir de 60 ans) ont été invités à se retrouver autour d'un repas au restaurant « Le Saint Pierre » à Lamotte-Warfusée.

Les doyens Mme MARMIGNON et Mr Jean TERRIER étaient à l'honneur lors de cette journée où il est toujours très agréable de tous se retrouver.









INFOS PRATIQUES ET RAPPEL SUR L'ENTRETIEN DE LA COMMUNE

Cet été des personnes se sont plaintes de l'état de la communes au niveau des espaces verts une explication doit donc vous être faite.

Dans un premier temps, Jonathan le nouvel employé communal recruté en mars dernier a été dans l'obligation de passer son examen « Certiphyto » en juin afin qu'il puisse appliquer des produits agrées sur les espaces publics et aussi connaître la nouvelle règlementation en matière d'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaines publics. Sa formation était basée sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans un objectif de préservation de la santé humaine et de l'environnement. Elle portait sur des connaissances relatives à l'usage raisonné de ces produits.

Dorénavant lorsque Jonathan applique du produit dans le cimetière, il y a obligation de fermer le cimetière durant 12 heures.

Dans un deuxième temps, la période estivale étant pour tous celle des congés annuel, Jonathan a géré ses vacances par coupure pour ne pas trop impacter la commune d'autant plus que son temps de travail n'est pas à temps complet mais à 20 heures par semaine.

Nous vous demandons d'être indulgent avec lui car c'est son premier été et il doit apprendre à « dompter » la nature en adaptant ses désherbages et tontes en fonction des saisons. Notre ancien employé communal avait plus de 30 ans d'expériences et forcément chacun d'entre vous était habitué à son travail

Nous vous invitons également à prendre connaissance des articles précédents qui rappellent que l'entretien des trottoirs et caniveaux incombe à chacun.



Association Les Pêcheurs de Lune

Estaminet - Epicerie Bio et Terroir Musique - Lecture - Conte - Espace citoyen

C'ÉTAIT LE DERNIER CONCERT ORGANISÉ PAR LES PECHEURS DE LUNE :

L'association les pêcheurs de lune à cessé ses activités en Juin dernier

Je viens de déménager du village et je ne peux donc plus assurer le fonctionnement de l'association.

Je tenais pas ces quelques mots vous dire combien j'ai eu la satisfaction d'être président de cette dynamique association durant ces 8 années de fonctionnement de l'association les pêcheurs de lune à Bayonvillers.

C'est grâce à l'envie et au dynamisme d'une quinzaine de bénévoles, que j'ai voulu en 2010 créer cette association, afin d'animer le village.

Qu'il est bon et motivant de voir qu'il existe des personnes qui donnent de leurs temps comme bénévoles au sein d'une association au service des citoyens.



Je tiens donc à remercier tous celles et ceux, qui au fil de ces 8 années d'activités, ont animé les ateliers adultes et enfants, qui se sont occupés de l'épicerie, de la bibliothèque et des nombreuses soirées repas-spectacle.

Je pense que dans l'ensemble, ces activités ont permis de rassembler les gens de tous âges et de toutes conditions sociales, du village de Bayonvillers et des villages aux alentours. De divertir, d'amener de la culture, du bien-être et de la solidarité.

Je tenais à tous les remercier mais aussi vous cher public d'avoir participer aux spectacles dont la programmation vous était destiné.

Philippe DAVID



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPERY

Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES

Tél: 03.22.84.68.44 - ou mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU

Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE Tel: 03.22.88.48.10 ou mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : Mercredi : 9h-12h / 14h-17h3O Mardi, jeudi, vendredi : 14h-17h3O Samedi : 9-12h

PROGRAMMATION DES ANIMATIONS

CHAULNES

Mercredi 13 novembre dès 14h30 : film d'animation tout public en partenariat avec la bibliothèque départementale.

Du 05 au 30 novembre : Exposition "communication déchets", en collaboration avec le SMITOM et divers ateliers pour les scolaires

A l'occasion de la semaine Européenne de la réduction des déchets - du 16 au 24 novembre venez profiter d'un spectacle Batoa l'Africain avec la Compagnie Micromèga le Mercredi 20 novembre dès 15h30.

Samedi 23 novembre dès 10h Un atelier sur les couches lavables sera mis en place en partenariat avec le Ram.

Mercredi 27 novembre dès 14h30 : Atelier « Dessinez c'est gagné » à partir de 8 ans. Samedi 30 novembre de 9h30 à 11h30 : Matinée « Jeux de société en famille » Mercredi 11 décembre dès 15h30 spectacle « Qui mange quoi » avec la compagnie Microméga (à partir de 3 ans)

ROSIERES EN SANTERRE

Mercredi 06 novembre de 10h-11h: coloriage Anti-stress à la maison de retraite de Caix Mercredi 11 décembre de 14h-15h: Atelier créatif de "Noël" à partir de 6 ans Mercredi 04 décembre dès 10h30 spectacle « Panique au donjon » avec la compagnie Microméga en partenariat avec le Ram (à partir de 3 ans)

Les médiathèques de Terre de Picardie ont mis en place une boîte à livres à la maison médicale de Chaulnes et de Rosières. Cette petite bibliothèque permet à chacun de déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture.

POUR VOUS INSCRIRE : Présenter un justificatif de domicile datant de moins de trois mois. 5 € : Adultes résidents de la CCTP et 8 € : Adultes extérieurs à la CCTP. Gratuit : Pour les étudiants, les demandeurs d'emploi, Handicapés, les allocataires du RSA, sur présentation d'un justificatif de l'année en cours.

Ramassage des déchets verts :



Quels sont les déchets verts acceptés ?

- Les déchets peuvent être présentés en bordure de voie, dans les contenants de type bacs, sacs poubelles en faisant attention au poids.
- Les branchages doivent être présentés en fagots ficelés de longueur inférieure à 1 mètre et le diamètre du fagot inférieur à 40 cm.
- Le nombre de sacs présentés est limité à 5 unités par foyer.
- Le nombre de fagots présentés ficelés par collecte et par habitation est limité à 3 unités.

Les interdits :



- les cailloux,
- terre végétale.
- les troncs d'arbre.
- branches de longueur supérieure à 1 mètre et/ou de diamètre supérieur à 10 cm,
- les souches.



Votre surplus de déchets végétaux devra être déposé à la Déchèterie de Rosières en Santerre située au lieu dit « Maison Rouge » à Rosières en Santerre. Tel : 03 22 88 18 17

Calendrier:

Sortez vos déchets verts le **dimanche** précédant le jour de la collecte en fonction du planning de ramassage 2019 :



Tous les mardis

2 avril	7 mai	4 juin	2 juillet	6 août	10 septembre	8 octobre
23 avril	21 mai	18 juin	16 juillet	13 août	24 septembre	22 octobre



HORAIRES DECHETERIE DE ROSIERES

Lundi: 14h-17h15

Mardi Jeudi Vendredi et Samedi :

9h-11h45 / 14h-17h15

<u>Fermée</u> : le lundi matin – le mercredi le dimanche et jours fériés.

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION.

Environnement : rappel des règles

Nettoyage des trottoirs : L'entretien des trottoirs incombe aux riverains, que ce soit pour le balayage, la tonte, le déneigement ou le verglas.

Les habitants sont également tenus d'entretenir le fil d'eau dans le caniveau devant leur propriété afin de maintenir et de garantir un écoulement aisé des eaux.

<u>Destruction des nuisibles</u> : Les agriculteurs peuvent venir retirer en mairie une autorisation de destruction de lapins, corvidés (corbeaux) et/ou étourneaux. Ce formulaire devra être transmis à la DDTM à Amiens, pour information.

<u>Nuisances</u>: Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc..., ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis, de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés, de 10 h à 12 h.

Attention : les feux en plein air sont interdits
Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre.

<u>Tri sélectif</u> : La compétence appartient à la Communauté de communes Terre de Picardie.

Déchets vert : La Commune propose un service de ramassage des déchets verts.

Chaque année un planning est mis en place. Vous pouvez déposer vos déchets verts aux dates prévues, devant chez vous, afin que l'agent communal puisse les récupérer.

Déchèterie : La déchèterie est située au lieu dit Maison Rouge, à Rosières en Santerre.

Tel: 03 22 85 14 14 - Plus de renseignements: www.terredepicardie.fr



En partenariat avec le Pôle Emploi



Atelier n°1: Création de votre CV

Atelier n°2 : Découverte de votre espace personnel

Inscriptions obligatoires

auprès de Sabrina Dupuis au 06.49.20.65.94

Médiathèque de Rosières

Atelier 1:

Jeudi 10 octobre

de 9h30 à 11h30

Atelier 2:

Mardi 22 octobre

de 9h30 à 11h30

Médiathèque de

Chaulnes

Atelier 1:

Vendredi 25 octobre

de 9h30 à 11h30

Atelier 2:

Vendredi 8 novembre

de 9h30 à 11h30



www.mse-picardie.fr

gra.eueld-eniamea.www



PROGRAMME DES TERRITOIRES DE LA HAUTE SOMME ET DE TERRE DE PICARDIE







































Forum séniors

OU Espace Mac Orlan PÉRONNE

OUG

Ateliers et stands sur le Bien Vieillir. OUVERT À TOUS, GRATUIT.

Mardi 1er octobre de 10h à 17h

RENSEIGNEMENTS Centre social de Péronne : 03 22 84 75 10

Lundi 7 octobre de 13h30 à 17h

Association St Jean: 03 22 84 48 61

RENSEIGNEMENTS

Salon bien être

Espace Patrick Dupont Avenue de l'Europe PÉRONNE

Différents ateliers sont proposés :

- ≥ 13h45 : gym douce
- ▶ 15h : sophrologie (sur inscription dans la limité de 11 personnes),
- ▶ Médiation animale, massage, esthétisme, atelier floral...

OUVERT À TOUS, GRATUIT.

Salon bien être

Mardi 8 octobre de 13h30 à 17h

Médiathèque intercommunale

Avenue A.Briand CHAULNES

RENSEIGNEMENTS

Association St Jean: 03 22 84 48 61

QUOI

Différents ateliers sont proposés :

- № 14h : sophrologie (sur inscription dans la limite de 11 personnes),
- Médiation animale, massage, esthétisme, atelier floral...

OUVERT À TOUS GRATUIT

OÙ ORPEA 28 rue Saint Sauveur PERONNE

Jeudi 10 octobre de14h à 16h30

RENSEIGNEMENTS ORPEA au 03 22 84 03 34

OLIO

Conférence historique de 14h à 14h30 suivie d'une marche adaptée en compagnie des marcheurs péronnais avec une arrivée au lycée de Péronne vers 16h30 pour le goûter.

Remue-méninges

Salle des fêtes LONGUEVAL

leudi 10 octobre de 14h30 à 17h

RENSEIGNEMENTS

Jacques Dupire: 03 22 85 00 57

Démonstration et initiation au jeu des chiffres et des lettres. OUVERT À TOUS. GRATUIT.

Lecture partagée

Médiathèque intercommunale Avenue A.Briand CHAULNES

Mercredi 9 octobre de 10h30 à 11h30

RENSEIGNEMENTS

Médiathèque : 03 22 84 68 44

Lecture partagée et découverte de la médiathèque. OUVERT À TOUS, GRATUIT.

Sortie culturelle au musée d'antan

SAINT-OUENTIN (départ de Péronne ou Chaulnes)

Mercredi 9 octobre de 13h30 à 17h30

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION Association St Jean: 03 22 84 48 61

QUO

Visite du Musée d'Antan de St Quentin.

Le transport se fera en bus :

▶ 13h30 : départ de Chaulnes (place de la Mairie) et de Péronne (Association St Jean 6, rue Jean Perrin), dans la limite de 24 places. OUVERT À TOUS SUR RÉSERVATION. GRATUIT.

Atelier cuisine intergénérationnel

OÙ

Lycée agricole rue de Quinconce PÉRONNE

Jeudi 10 octobre de 9h30 à 12h ou de 13h30 à 16h

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATION Stéphanie Bukowski : 06 03 16 12 74

OUO

Confection de gâteaux (le matin) et de soupes (l'après-midi) dans la limite de 8 personnes par atelier. OUVERT À TOUS <u>SUR RÉSERVATION</u>. GRATUIT.



Cours aquagym

OÙ PÉRONNE

Vendredi 11 octobre à 11h

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION Association St Jean: 03 22 84 48 61

Gymnastique en piscine.

OUVERT A TOUS SUR INSCRIPTION. GRATUIT

Tutelle, curatelle, les differents modes de protection

Tribunal de Péronne 57, rue Saint Fursy

Vendredi 11 octobre de 14h à 15h30

RENSEIGNEMENTS

Mme Demain de France Victimes 80 : 06 17 17 33 87

Visite du tribunal et présentation des mesures de protections. **OUVERT A TOUS, GRATUIT**

Croix-Rouge Française

SPASAD Amiens Montdidier

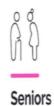
6 rue Amand de Vienne

80500 MONTDIDIER

03 22 33 10 00

spasad.somme@croix-rouge.fr







Notre zone d'intervention

Département de la Somme : toutes les communes de la communauté d'agglomération Amiens métropole et sur les cantons de Montdidier, Roye, Nesle, Ham, Chaulnes, Rosières, Bray sur Somme, Corbie, Boves, Ailly sur Noye, Conty et Moreuil.

Département de l'Oise : canton de Maignelay- Montigny.





Plus d'informations au 03 22 33 10 00

Notre prestation



Pour que vivre chez soi reste un véritable choix de vie, nous vous proposons la livraison à domicile de repas variés, équilibrés et élaborés par une diététicienne.

Pour tous les jours de la semaine ou seulement quelques jours, à court terme ou à long terme, notre service s'adapte à vos besoins et à vos envies

Chaque jour au choix, deux formules différentes :

- Formule 1: entrée, plat garni et son accompagnement de légumes ou féculents, fromage, dessert
- Formule 2 : plat garni et son accompagnement de légumes ou de féculents, dessert

Pour chaque formule, choix entre deux menus différents.

En supplément, potage et pain.





Des menus adaptés à chaque régime alimentaire :

- Un menu « normal »
- Un menu sans sel
- Un menu diabétique
- Un menu **mixé** (texture lisse)



Jours de livraison:

- Le lundi pour le repas du mardi
- Le mardi pour les repas du mercredi et du jeudi
- Le jeudi pour les repas du vendredi et du samedi
- Le vendredi pour les repas du dimanche et du lundi L'heure de livraison sera précisée à l'inscription.



Facturation

- Mensuelle
- Prélèvement bancaire, chèque ou espèces
- Coût: entre 7,95€ et 9,40€, livraison incluse.

Crédit d'impôt

Crédit d'impôt de 50% sur le coût de la livraison des repas, imposable ou non.



Comment ca marche?

Appelez-nous pour la toute première commande, au 03 22 33 10 00,

Le service est totalement modulable: à tout moment vous pouvez changer de formule, ajouter ou retirer des repas sur la semaine ou suspendre les livraisons (préavis de 48 heures à respecter).

Accueil physique et téléphonique du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

RAPPEL DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Depuis novembre 2017, vos démarches doivent se faire en ligne.

En effet, par le biais d'Internet et plus particulièrement du portail sécurisé « ants.gouv.fr », dorénavant, les passeports, carte d'identité, permis de conduire, demande d'immatriculation et certificat de cession doivent être fait par cet espace.

Deux solutions s'offrent à vous :



- 1. vous connecter en créant un compte « ANTS » : cela implique la création d'un identifiant et d'un mot de passe que vous devez garder précieusement pour toutes vos démarches sur ce portail,
- 2. vous connecter en passant par « France connect » : il s'agit d'une solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Vous disposez d'un compte « impot.gouv » ou « ameli.fr » ou « idn.laposte.fr » ou « mobileconnectetmoi », pas besoin de multiplier vos identifiants et mots de passe. il vous suffit de vous connecter par le biais de vos comptes déjà existant.

Petit rappel:

Pour tout type de démarche administrative effectuée auprès de la mairie, il sera utile de vous munir des pièces suivantes :

Justificatif d'identité en cours de validité,

Livret de famille,

Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture EDF, eau, téléphone fixe, avis d'imposition). Ces pièces correspondent aux justificatifs les plus communément demandés.

Que ce soit pour vos démarches d'état civil ou de travaux, la secrétaire de mairie est à votre disposition.

L'ensemble des formulaires et les renseignements nécessaires à l'instruction de vos dossiers sont consultables sur le portail suivant : Préfecture de la Somme.fr ou Service public.fr

Bien sûr le secrétariat reste à votre disposition pour vous aider dans vos démarches



Depuis mars 2017 il vous est possible de faire votre dossier de Carte d'identité et passeport dans les mairies equipées d'un dispositif de recueillement du même type que les passeports.

Ainsi sur notre territoire voici la liste des mairies :

- ABBEVILLE

- AILLY-SUR-NOYE

- ALBERT

- AMIENS Secteur

Centre

HÔTEL DE VILLE

- AMIENS Secteur

Est

- JULES FERRY

- AMIENS Secteur

Nord

- ATRIUM

AMIENS Secteur

Ouest

- LES COURSIVES

AMIENS Secteur Sud

PIERRE ROLLINCORBIE

- DOULLENS

- FLIXECOURT

FRIVILLE-ESCARBOTIN

GAMACHES

- HAM

- MONTDIDIER

PERONNE

- POIX DE PICARDIE

- ROYE

- RUE

Les pièces du dossier de demande de CNI seront transmises de manière dématérialisée par la commune, depuis le dispositif de recueil, via une application sécurisée appelée TES (Titres électroniques sécurisés), déjà utilisée pour les passeports.

Une fois fabriquée, la CNI est à retirer auprès de la mairie où l'usager a déposé son dossier.

Démarche à suivre :

Faire votre pré demande en ligne sur le portail <u>https://predemande-cni.ants.gouv.fr/</u>

Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité vous est alors attribué et permet aux agents de guichet des communes équipées d'un ou de plusieurs dispositif(s) de recueil, de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Pensez à noter ou imprimer ce numéro lors de votre déplacement en mairie!

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de votre dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).



Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

2 possibilités :

Service en ligne : servicepublic.fr

Sur place, en mairie avec les documents suivants :

Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) Livret de famille

Le recensement permet :

à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.



Le **R**épertoire **É**lectoral **U**nique (REU) entre en vigueur depuis le **1er janvier 2019**

Créé par la loi n°2016-1048 du 1er août 2016, ce répertoire permanent est tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Economiques (INSEE). Il **réforme totalement les modalités de gestion des listes électorales**, dans le but de

simplifier les démarches citoyennes d'inscriptions sur les listes électorales

Le Répertoire Électoral Unique **recense en temps réel** l'ensemble des électeurs de manière nationale et permanente, afin de produire des listes électorales au plus proche de la réalité, extraites et fournies aux communes avant chaque scrutin.

Il regroupe aussi les jeunes recensés dans le cadre des journées Défense et Citoyenneté, âgés de 17 ans et 9 mois, qui seront inscrits d'office le lendemain de leur majorité, les personnes radiées des listes électorales, ainsi que les personnes privées du droit de vote par l'autorité judiciaire.

Ce qui change pour l'électeur :

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

Pour voter lors d'une élection se déroulant en 2020, il faut s'inscrire au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

S'agissant des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la demande d'inscription doit être faite au plus tard le vendredi 7 février 2020.

Ce qui ne change pas :

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018.

En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales (liste électorale d'une mairie ou liste électorale consulaire) pour pouvoir voter.

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 3 modalités :

En mairie ou Par courrier ou En ligne via le portail service public.fr,

Pièces obligatoires :

Justificatif de domicile et Justificatif d'identité.

ÉTAT CIVIL 2019



NAISSANCES: Bienvenue à ...

Margaux TONNEL née le 23 janvier 2019

DECES:

Claude PRONNIER, le 7 mars 2019 Bronislaw ZUGAJ, le 1er juillet 2019

Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et aux proches.



Nous contacter

Route d'Harbonnières 80170 BAYONVILLERS

Téléphone: 03.22.85.84.14 mairiedebayonvillers@wanadoo.fr

www.bayonvillers2.fr

Horaires d'ouverture :

Mardi : 14h45 à 16 heures 30. Vendredi : 17h30 à 19 heures.

Elise TORJON (secrétaire de mairie)

Permanence du Maire le vendredi et sur rendez-vous



Bulletin réalisé et imprimé par la commune